

**DROIT DE TIMBRE**

Payé sur état  
Autorisation  
en date du 05/12/1988

2004 D N° 531

Volume : 2004 P N° 284  
Publié et enregistré le 14/01/2004 à la conservation des hypothèques

FD

de

MARSEILLE 3ÈME BUREAU

Droits : 75,00 EUR

Salaires : 15,00 EUR

TOTAL : 90,00 EUR

Le Conservateur des Hypothèques,

G. SCHMITT

Reçu : Quatre-vingt-dix Euros

L'AN DEUX MIL TROIS  
LES CINQ et VINGT SEPT NOVEMBRE

Maître Gérard MARTEL-REISON, soussigné, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Gérard MARTEL-REISON, Jacques MARTEL-REISON, Jean-Jacques FIORA et Nathalie FIORA, notaires associés" titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de MARSEILLE (13001) 23, rue Haxo,

A reçu le présent acte authentique, contenant **DEPOT D'UNE CONVENTION SOUS SEINGS PRIVES DE BORNAGE AVEC RECONNAISSANCE D'ECRITURE ET DE SIGNATURE POUR LA PUBLICITE FONCIERE**

A la requête des personnes ci-après identifiées.

1) Le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier situé sur le territoire de la Commune de MARSEILLE (9<sup>e</sup>), quartier LA PANOUSE, Boulevard du Redon n°83, dénommé "LA ROUVIERE", comprenant divers bâtiments à usage d'habitation, un centre commercial et divers groupes de garages,

Ledit ensemble immobilier figurant au cadastre de la Commune de MARSEILLE, quartier LA PANOUSE, section 850 D n°60 lieudit 83 Boulevard du Redon, pour une contenance de 25ha 85a 83ca,

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété établi suivant acte sous seing privé en date à MARSEILLE du 3 juillet 1961 déposé au rang des minutes de Me LACHAMP lors notaire à MARSEILLE le 8 août 1961 publié au 2ème bureau des hypothèques de MARSEILLE le 11 septembre 1961 volume 3035 N°21,

modifié suivant actes savoir :

-reçu par ledit notaire le 20 avril 1962 publié audit bureau le 11 mai 1962 volume 3190 N°5,

-reçu par ledit notaire le 28 septembre 1962 publié audit bureau le 30 Novembre 1962 volume 3311 N°5,



DROIT DE TIMBRE  
Payé sur état  
Autorisation  
en date du 05/12/1988

Page N°1

FD

211-3  
FO 2276

Et  
Exp 16.9p.  
davau  
apie PL AP  
GMP

L'AN DEUX MIL TROIS  
LES vingt et vingt-sept Novembre

Maître Gérard MARTEL-REISON, soussigné, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Gérard MARTEL-REISON, Jacques MARTEL-REISON, Jean-Jacques FIORA et Nathalie FIORA, notaires associés" titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de MARSEILLE (13001) 23, rue Haxo,

A reçu le présent acte authentique, contenant **DEPOT D'UNE CONVENTION SOUS SEINGS PRIVES DE BORNAGE AVEC RECONNAISSANCE D'ECRITURE ET DE SIGNATURE POUR LA PUBLICITE FONCIERE**

A la requête des personnes ci-après identifiées.

1) Le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier situé sur le territoire de la Commune de MARSEILLE (9<sup>e</sup>), quartier LA PANOUSE, Boulevard du Redon n°83, dénommé "LA ROUVIERE", comprenant divers bâtiments à usage d'habitation, un centre commercial et divers groupes de garages,

Ledit ensemble immobilier figurant au cadastre de la Commune de MARSEILLE, quartier LA PANOUSE, section 850 D n°60 lieudit 83 Boulevard du Redon, pour une contenance de 25ha 85a 83ca,

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété établi suivant acte sous seing privé en date à MARSEILLE du 3 juillet 1961 déposé au rang des minutes de Me LACHAMP lors notaire à MARSEILLE le 8 août 1961 publié au 2<sup>ème</sup> bureau des hypothèques de MARSEILLE le 11 septembre 1961 volume 3035 N°21,

modifié suivant actes savoir :

-reçu par ledit notaire le 20 avril 1962 publié audit bureau le 11 mai 1962 volume 3190 N°5,

-reçu par ledit notaire le 28 septembre 1962 publié audit bureau le 30 Novembre 1962 volume 3311 N°5,

a

- Page N°2 -

-sous seing privé en date du 10 octobre 1963 déposé au rang des minutes dudit notaire le 21 décembre 1964 publié audit bureau le 4 janvier 1965 volume 3908 N°11,

-sous seing privé en date du 1er juin 1966 déposé au rang des minutes dudit notaire le même jour et publié audit bureau le 10 août 1966 volume 4483 N°20,

-reçu par ledit notaire le 3 février 1967 publié audit bureau le 22 février 1967 volume 4656 N°10,

-sous seing privé en date du 26 mai 1967 déposé au rang des minutes dudit notaire le même jour et publié audit bureau le 26 juin 1967 volume 4804 N°16,

-reçu par ledit notaire le 10 mai 1968 publié audit bureau le 12 juin 1968 volume 5196 N°26,

-sous seing privé en date du 2 mai 1968, déposé au rang des minutes dudit notaire le 10 Mai 1968 publié audit bureau le 18 juin 1968 volume 5203 N°5,

-suivant acte reçu par Me ROUSSET ROUVIERE alors administrateur de l'étude de Me LACHAMP le 14 Octobre 1969 publié audit bureau le 24 octobre 1969 volume 5909 N°6,

-acte reçu par ledit Me LACHAMP les 4 et 5 février 1971 publié au 3ème bureau des hypothèques de MARSEILLE le 5 mars 1971 volume 7 N°7,

-d'un acte reçu aux minutes de Me LEROY notaire à MARSEILLE Le 19 juin 1973, publié audit bureau le 11 juillet 1973 volume 1091 N°6,

-d'un acte reçu aux dites minutes le 1er février 1974 publié audit bureau le 21 mars 1974 volume 1374 N°12,

-d'un acte reçu par Mes VIAL et SARRAZIN notaires à MARSEILLE le 10 décembre 1976 publié audit bureau le 23 décembre 1976 volume 2581 N°6,

-d'un acte reçu par Me ROYOL notaire à MARSEILLE le 10 décembre 1987 publié audit bureau le 8 février 1988 volume 88 P N°1005,

-d'un acte reçu par Me GIRARD Notaire associé à MARSEILLE le 30 Mars 1988 publié audit bureau le 27 mai 1988 volume 88 P N°3965,

-et d'un acte reçu par le même notaire le 24 octobre 1988 publié audit bureau le 13 décembre 1988 volume 88 P N°9216.

Ledit syndicat des copropriétaires représenté par Monsieur Edmond COLAPINTO, gérant de société, demeurant à MARSEILLE (9<sup>e</sup>), 68 avenue de la Grande Gorge,

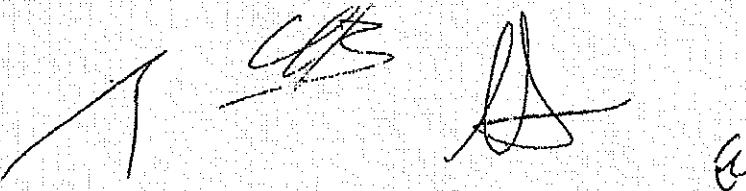
En sa qualité de gérant de la société COGEFIM FOUQUE ayant son siège social à MARSEILLE (13009), La Rouvière, Bâtiment A, 83 Boulevard du Redon,

Ladite société prise en sa qualité de syndic de l'ensemble immobilier LA ROUVIERE, Spécialement autorisé en vertu d'une délibération du 5 mai 2002 (résolution 20) dont un extrait est ci-annexé.

2) Monsieur Bernard Claude Jean GAUJAT, Ingénieur, et Madame Régine Suzanne Claudine COMTE, Infirmière D.E., son épouse, demeurant ensemble à MARSEILLE (13009), 4 Place Esquiros,

Nés, savoir :

- le mari à NIMES (GARD), le 26 septembre 1947,  
De nationalité Française,



Page N°3

acte à l'origine  
Maurice GAUJAT

Il a été vendu à  
maison son nom  
GAUJAT au

A U S A T  
un extrait d'un décret  
ministériel du 10  
juin 1958, inséré  
au Journal Officiel  
du 12 juin 1958  
(de son défunt).  
Une copie de ce décret  
et d'un certificat de  
l'opposition  
émanant de la  
commune est apposée  
à l'acte.

- l'épouse à BOURGES (CHER), le 25 novembre 1947,  
De nationalité Française,

Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts  
à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, célébrée à la Mairie de  
MARSEILLE, le 18 mai 1977,

Sans modification depuis ainsi déclaré,

+

#### Dépôt de document

M. Edmond COLAPINTO ès-qualités, d'une part et M. et Mme Bernard  
GAUJAT, d'autre part, ont présentement déposé à Maître Gérard MARTEL-  
REISON, notaire soussigné, et l'ont requis de mettre au rang de ses minutes, à la  
date de ce jour, en vue de l'accomplissement des formalités de publicité foncière  
prévues par les décrets des 4 janvier et 14 octobre 1955 :

L'un des originaux d'un acte sous seings privés, non enregistré, en date à  
Marseille du dix sept février deux mil trois

soumis à la formalité unique, dressé par la SCP FRAISSE-ARNE, Géomètre Expert à MARSEILLE (13006), 14 rue Saint Sébastien, aux termes  
duquel ils ont fait procéder à un procès-verbal de bornage avec rectification de  
limite cadastrale de la parcelle de terre appartenant au syndicat des copropriétaires  
de l'ensemble immobilier dénommé "LA ROUVIERE", sise sur la Commune de  
MARSEILLE, lieudit 83 Boulevard du Redon, cadastrée quartier LA PANOUSE  
sous les relations suivantes:

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
850 D	0060	83 BD DU REDON		25	85	83

M. Edmond COLAPINTO ès-qualités et Mr et Mme Bernard GAUJAT reconnaissent expressément que les signatures et les paraphes apposés sur cet acte et sur le plan qui y est joint, émanent biens d'eux. Ils déclarent que ledit acte a été dactylographié par un tiers, conformément à leur volonté, sur une page,

Voulant et entendant que par les présentes, cet acte produise tous les effets d'un acte authentique comme s'il avait été établi originellement en la forme notariée.

L'original de l'acte sous seings privés présentement déposé, est demeuré ci-joint et annexé après avoir été certifié véritable par M. Edmond COLAPINTO ès-qualités et Mr et Mme Bernard GAUJAT et revêtu ainsi que le plan y annexé de la mention d'usage par le notaire soussigné.

#### Formalité de publicité foncière

Le présent acte sera soumis à la formalité d'enregistrement et de publicité foncière au TROISIÈME BUREAU DES HYPOTHEQUES DE MARSEILLE.

Tous pouvoirs nécessaires pour produire au conservateur des hypothèques compétent les justifications qu'il serait éventuellement utile d'établir pour assurer la publicité foncière du présent acte sont consentis à tous clercs de l'Etude du notaire soussigné,

- Page N°4 -

Et pour se conformer aux prescriptions des décrets des 4 janvier et 14 octobre 1955, les parties ont établi ainsi qu'il suit la désignation complète des biens concernés et précisé leurs références de publicité foncière.

Pour la perception du salaire de Monsieur le Conservateur des Hypothèques, l'immeuble objet des présentes est évalué à la somme de MILLE EUROS (1.000,00 EUR)

Désignation des biens concernés

I- Parcille de terrain, propriété du syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier dénommé LA ROUVIERE

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
850 D	0206	83 BD DU REDON		25	75	87

II- Parcille de terrain, propriété de Mr et Mme Bernard GAUJAT

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
850 D	0207	83 BD DU REDON			09	96

Le tout résultant du document d'arpentage dressé par la SCP FRAISSE-ARNEL, Géomètre Expert à MARSEILLE (13006), 14 rue Saint Sébastien, le 9 octobre 2001, sous le n°850-213J, qui sera déposé à la Conservation des hypothèques de MARSEILLE (3<sup>e</sup> bureau) en même temps que l'expédition et la copie des présentes destinées à être publiées.

Ainsi que la désignation ci-dessus résulte, en ce qui concerne le fonds du syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier dénommé LA ROUVIERE, d'un extrait modèle n°I de la matrice cadastrale délivré au notaire soussigné par le Service Départemental du Cadastre et qui sera déposé au TROISIÈME BUREAU DES HYPOTHEQUES D'AIX EN PROVENCE, en même temps que les documents destinés à y être publiés.

Ledit acte constitue une modification à l'état descriptif de division et ses modifications sus énoncées,

FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront supportés par M. et Mme Bernard GAUJAT,

DONT ACTE sur 4pages

Fait et passé en l'étude du notaire soussigné.

A la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte, contenant M. Colapinto les Morelles, M. et Mme GAUJAT et le notaire le n°gt +

Renvois : deux

Mots rayés nuls : deux

Chiffres rayés nuls : deux

Lignes entières rayées nulles : deux

Barres tirées dans les blancs : deux

The image shows several handwritten signatures in black ink, likely belonging to the parties mentioned in the text, such as M. Colapinto les Morelles, M. et Mme GAUJAT, and the Notary. The signatures are somewhat stylized and overlapping.

